

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 juin 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : Mme KOENDERS

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : M. MILLOT - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - M. JULIEN - M. PIAN - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : Mme ZIVKOVIC (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - Mme REVEL (pouvoir M. DESEILLE) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir M. MARTIN) - Mme MARTIN-GENDRE (pouvoir MME AKPINAR-ISTIQAM) - M. HAMEAU (pouvoir MME MASLOUHI) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. ROZOY) - M. HOUPERT (pouvoir M. HELIE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir MME ERSCHENS)

Membres absents : M. BEKHTAOUI

OBJET

DE LA DELIBERATION

Unis-Cité - Service civique - Convention d'objectifs et de moyens à conclure avec la Ville

Monsieur El Hassouni au nom de la commission de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2011, la Ville de Dijon soutient l'association Unis-Cité par le versement d'une subvention de fonctionnement annuelle pour le recrutement de jeunes dijonnais en services civiques volontaires.

Afin de permettre la mise en œuvre du projet associatif de l'association Unis-Cité, il vous est proposé la passation d'une convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Dijon et l'association.

Celle-ci a pour objectif de soutenir le projet de l'association, en cohérence avec les différentes actions municipales menées pour soutenir l'engagement des jeunes au niveau local, à travers leur initiative de constituer un groupe de trente-six volontaires en service civique.

L'association Unis-Cité s'engage ainsi à développer les objectifs définis ci-dessous en concertation avec la Ville de Dijon, visant à :

- 1 - contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire avec la mise en place du programme « Booster »,
- 2 - accompagner les dijonnais dans une démarche éco-citoyenne, contribuer à changer durablement les comportements et responsabiliser les individus à travers le programme « Médiaterre »,
- 3 - renforcer le lien intergénérationnel à travers le programme « Une visite, un sourire »,
- 4 - participer à l'animation des pauses méridiennes dans les écoles dijonnaises,
- 5 - apporter une formation citoyenne aux jeunes en services civiques,
- 6 - participer à l'animation de la ville de Dijon.

Les trente-six jeunes recrutés devront être domiciliés à Dijon. L'association s'attachera à rechercher une mixité géographique et de profils dans les recrutements. Les jeunes seront issus de différents quartiers de la ville, de catégories sociales diversifiées et de niveaux scolaires différents (infra bac, bac, bac+).

D'une durée de trois ans, la présente convention propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de 40 000 € par an pour le recrutement de trente-six jeunes volontaires en service civique.

Des indicateurs de réussite sont définis dans la convention. Ils seront évalués chaque année en concertation entre la ville et l'association afin de vérifier l'utilité sociale des actions menées sur le territoire dijonnais.

Si vous suivez l'avis favorable de la commission de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider le soutien de la Ville à l'association Unis-Cité pour la mise en place de services civiques ;
- 2 - approuver le projet de convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et l'association, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;
- 3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ